Lawyers' Professional Indemnity Company
Assurance LawPRO®

Énoncé sur la responsabilité sociale de LAWPRO

La vision de LAWPRO est d'être considérée comme l'assureur de choix dans toutes les gammes de services et dans tous les marchés dans lesquels elle est présente.

Inhérent à cette vision et aux valeurs à l'appui de notre vision se trouve l'engagement à être une entreprise responsable jouant un rôle au sein des nombreux groupes où nous comptons des membres, soit les employeurs, les assureurs, les professionnels juridiques, sans oublier l'ensemble de la collectivité dans laquelle nous vivons.

L'énoncé sur la responsabilité sociale de LAWPRO repose sur cette nature communautaire et responsable, tout en reconnaissant que nous sommes régis et profondément définis par notre rôle unique en tant que fournisseur du programme d'assurance responsabilité civile professionnelle de base pour tous les avocats de l'Ontario. En tant que personne morale, notre engagement en matière de responsabilité sociale porte sur quatre principaux thèmes:

Offrir un milieu de travail sain et gratifiant

Nous respectons et apprécions nos employés ainsi que le rôle essentiel qu'ils jouent dans l'exécution du mandat de la Compagnie. À cette fin, nous adoptons des politiques et des pratiques qui non seulement sont conformes aux lois applicables et à des pratiques de travail équitables, mais aussi respectent la diversité, encouragent l'intégration et le travail en équipe, favorisent la croissance professionnelle grâce à des formations et au travail sur le terrain et font la promotion de la santé, de la sécurité et du mieux-être en milieu de travail et dans la vie personnelle.

Respecter l'environnement

Nous croyons qu'individuellement et en tant que société, nous avons un rôle à jouer en tant que garants de notre environnement et de ses ressources. À cette fin, nous soutenons et favorisons des initiatives au sein de notre Compagnie qui aideront à atteindre notre objectif d'un environnement durable.

La Compagnie appuie le travail de son comité écologique (le « Green Committee ») dirigé par des employés, qui vise à sensibiliser les employés de LAWPRO au rôle que les particuliers et les organisations peuvent jouer à l'égard de la protection et de l'amélioration de l'environnement. LAWPRO a également lancé à l'échelle de la Compagnie une campagne visant à réduire l'utilisation du papier et des produits connexes et à faciliter l'utilisation de la technologie dans tous les aspects des activités de la Compagnie. La Compagnie encourage fortement les initiatives qui répondent au double mandat d'être les garants de l'environnement et des ressources financières du Barreau.

Encourager la profession juridique

Nous considérons qu'un Barreau engagé, performant et diversifié est essentiel au fonctionnement d'une démocratie et à la protection des droits individuels dans une société.

Au fil des années, nous avons fourni un soutien financier et non financier aux organisations qui encouragent et offrent des programmes de mieux-être aux avocats. Aussi, nous offrons gratuitement par voie électronique de l'information et des ressources portant sur le mieux-être.

Nous soutenons et parrainons une série de causes de bienfaisance et sans but lucratif liées au domaine juridique qui contribuent à l'avancement de la profession et à l'amélioration de la réputation des avocats dans notre collectivité et implicitement encouragent le recours à la justice au Canada. Nous nous efforçons également de soutenir les initiatives de bienfaisance ayant suscité un vif intérêt du Barreau et de leurs clients. Nous encourageons l'enrichissement du Barreau grâce aux programmes de formation juridique internes et externes et à l'établissement de relations avec la profession juridique.

Soutenir l'ensemble de la collectivité canadienne

Nous sommes conscients qu'à titre de personnes hautement qualifiées occupant un emploi, nous faisons partie des personnes privilégiées au sein de notre collectivité. C'est pourquoi, chaque année, les employés de LAWPRO donnent de leur temps en participant à une collecte de fonds à l'intention de cinq organisations caritatives agréées qu'ils ont eux-mêmes choisies. De plus, chaque employé de LAWPRO peut prendre une journée de congé par année pour travailler dans l'organisation caritative agréée de son choix.

Nous contribuons activement à l'avancement du secteur canadien des assurances et nous avons établi un dialogue avec les organismes gouvernementaux dans l'intérêt du Barreau et des consommateurs canadiens.

Nous encourageons l'intégration en élargissant notre documentation dans les deux langues officielles et en offrant de la documentation dans d'autres langues selon la demande.